

# LE "PINAIL", PREMIERE RESERVE BIOLOGIQUE DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE ?

par Y. BARON

Le "Pinail", ou "Petite Forêt", est une extension de la Forêt domaniale de Moulière, d'une superficie de 800 hectares, que Colbert a concédée aux habitants riverains pour l'exercice de divers droits d'usage. Devenu de ce fait une lande, et maintenu depuis en état d'équilibre par la conjugaison de la dégradation du sol, de l'incendie chronique, et de la coupe occasionnelle de la brande, le "Pinail" est sans doute aujourd'hui le plus bel exemple de "brande du Poitou", caractérisé par la dominance de l'Erica scoparia, de l'Ulex minor, et de la molinie.

Localement, la surface est criblée d'une profusion de mares, accompagnées chacune d'un monticule de résidus, résultats de l'exploitation de la pierre meulière, des siècles durant (d'où le nom de "Moulière").

L'ensemble constitue donc un paysage original, où la végétation a pu se diversifier avec le temps, en mettant à profit les divers biotopes. Parmi les espèces les plus marquantes en ce lieu dont certaines non signalées par nos Flores locales (Delastre, Souché), et de découverte récente, citons:

Lande proprement dite:

Erica scoparia

Erica vagans

Erica tetralix

Potentilla montana

Euphorbia angulata

Gentiana pneumonanthe

Lobelia urens

Serratula tinctoria

Simaethys planifolia

Dactylorhiza maculata, s. lato

Gladiolus illyricus (trouvé une seule fois)

Chemins:

Sagina subulata

Linum bienne (=L. angustifolium)

Radiola linoides

Hypericum humifusum

Carum verticillatum

Cicendia filiformis

Pedicularis sylvatica

Jasione montana

Anthemis nobilis

Carex demissa (gr. du C. oederi)

Sieglingia decumbens

Monticules:

Peucedanum cervaria

Aira praecox

Mares, fossés:

Salix repens

Utricularia minor

<u>Salix aurita</u>	<u>Littorella uniflora</u>
<u>Salix cinerea, s. lato</u>	<u>Alisma ranunculoides</u>
<u>Cladium mariscus</u>	<u>Juncus tenageia</u>
<u>Nymphaea alba</u>	<u>Scirpus fluitans</u>
<u>Hypericum elodes</u>	<u>Scirpus multicaulis</u>
<u>Silaum silaus</u>	<u>Deschampsia setacea</u>
<u>Hydrocotyle vulgaris</u>	<u>Pilularia globulifera</u>
<u>Scutellaria minor</u>	<u>Thelypteris palustris</u>
<u>Teucrium scordium, s. lato</u>	<u>Menyanthes trifoliata</u>
<u>Exaculum pusillum</u>	<u>Rhynchospora alba</u>
<u>Utricularia australis (=U.neglecta)</u>	<u>Brosera rotundifolia</u>

Les quatre dernières espèces citées font partie de la végétation de plusieurs tourbières bombées, découvertes cette année même, au centre de certaines mares.

L'Office National des Forêts venant de mettre à exécution son vieux projet de reboisement, il était urgent d'obtenir un compromis sauvegardant les aspects les plus caractéristiques d'une telle végétation (la fiche rédigée par moi en 1969, et qui figure depuis au Préinventaire des Richesses Naturelles n'ayant qu'une valeur consultative). Lors de la négociation qui s'est déroulée le 27 novembre 1975, où la Société de Protection de la Nature et de l'Environnement du Département de la Vienne, mais aussi l'Université de Poitiers étaient parties prenantes, 150 hectares environ ont été obtenus, soit la quasi totalité de la zone des "Moulières Neuves", incluant les mares les plus nombreuses et les plus grandes, ainsi que toutes les tourbières bombées actuellement connues. L'accord prévoit en outre la possibilité de conserver, hors de cette zone, tel ou tel biotope, de surface modeste, qui serait digne d'intérêt.

Il reste à achever la constitution du dossier, et à obtenir la mesure de classement, mais d'ores et déjà, vient de naître -officieusement-, la première Réserve biologique du département de la Vienne!